

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 4 octobre 2022 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 28 septembre 2022

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 20
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Anke MEUNIER, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Julien PICHELIN, pouvoir à Virginie DOUAT, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Vincent CORNILLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Eliane DANH SANG, pouvoir à Isabelle DELEPINE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Thierry GALIN.

Est désigné secrétaire de séance : Françoise NIVESSE

DEL 2022-10-14
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES CONSERVATEURS
DES MUSEES DES HAUTS-DE-FRANCE

Rapporteur : Sylvain DUBOIS

Afin de répondre au besoin d'information et de recherche du public, l'Association des conservateurs édite un site Internet des musées de la région Hauts-de-France baptisé MUSENOR.

Elle propose également aux musées, dans le cadre de son programme d'activités annuel, des actions ponctuelles relatives à la mise en valeur de leur collection, à l'aide des technologies de l'information et de la communication (TIC).

En contrepartie la Ville s'associe activement à cette démarche en fournissant à l'Association des conservateurs des images numériques, photographies et documentation, et en apportant son expertise en matière de connaissance des collections du Musée de l'Archerie et du Valois.

Considérant que le développement de ce site Internet répond aux intérêts communs des deux parties.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser le Maire à signer la convention de diffusion sur le site Internet de l'Association des conservateurs des musées des Hauts-de-France pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée 5 ans et dans la limite de 3 renouvellements.
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 4 octobre 2022.

Publié sur le site internet
de la commune

Françoise NIVESSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

le : **07 OCT 2022**



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20221004-DEL2022-10-14-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022